



Grenoble, le 6 août 2015

Communiqué de presse

Épisode de pollution de l'air Bassin lyonnais / Nord Isère et bassin grenoblois

Les taux d'ozone ont augmenté progressivement ces deux derniers jours, jusqu'à atteindre des niveaux proches des seuils réglementaires pour la journée de mercredi sur plusieurs zones de la région.

Aujourd'hui les températures caniculaires sur l'ensemble de la région, favorisent la formation d'ozone. De plus, un léger vent de sud occasionne l'import de masses d'air déjà chargées en ozone depuis la région PACA.

Demain, les conditions météorologiques restent comparables, avec de fortes chaleurs, une stabilité atmosphérique dans les vallées alpines, et un faible vent de sud dans le couloir rhodanien. Les concentrations d'ozone devraient donc rester élevées.

Enfin, samedi et dimanche une perspective d'amélioration est prévisible, avec l'arrivée d'une perturbation météorologique annoncée.

Le seuil d'information est donc activé sur le Bassin lyonnais/Nord-Isère et le bassin grenoblois. En conséquence la préfecture vous informe des recommandations sanitaires et comportementales à suivre dans le cadre de cet événement.

Recommandations sanitaires :

Populations vulnérables ou sensibles :

- Limitez les sorties durant l'après-midi (13h – 20h) ;
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues ;
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.

Population générale : il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles.

Recommandations comportementales à l'ensemble de la population :

- Reporter l'utilisation de barbecue à combustible solide (bois, charbon, charbon de bois) à la fin de l'épisode de pollution ;
- Maîtriser la température de son logement, notamment l'usage de la climatisation ;
- Pour les travaux d'entretien ou de nettoyage, éviter d'utiliser des outils non électriques (tondeuses, taille, haie,...) ainsi que des solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobile,...) ;
- Utiliser les modes de transport permettant de limiter le plus possible les émissions de polluants : vélo, transports en commun, covoiturage... ;
- S'abstenir de circuler avec un véhicule de norme inférieure ou égale à EURO 3 et/ou dont la date d'immatriculation est antérieure au 1er janvier 2006 ;
- Éviter la conduite agressive, l'usage de la climatisation ; entretenir régulièrement son véhicule
- Abaisser sa vitesse de 20 km/h sur les voies pour lesquelles la vitesse maximale autorisée est supérieure ou égale à 90km/h ;
- RAPPEL : il est interdit de brûler des déchets verts.

EN SAVOIR PLUS

Suivi de la pollution en temps réel et
prévision actualisée

www.air-rhonealpes.fr



Suivi du dispositif préfectoral et des
mesures d'urgence

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/pics-de-pollution-r894.html>



Effets de la pollution atmosphérique sur
la santé

<http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Air-Exterieur.146182.0.html>



Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 07

communication@isere.pref.gouv.fr



@Préfet38